

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 novembre 2023

P JL DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2023 - (N° 1818)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CF74

présenté par

M. Echaniz, M. Mickaël Bouloux, M. Baptiste, M. Philippe Brun et Mme Pires Beaune

**ARTICLE 5****ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	+362 000 000	0	+362 000 000
Aide à l'accès au logement	0	0	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	+362 000 000	0	+362 000 000	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0	0	0
Politique de la ville	0	0	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	+362 000 000	+362 000 000	+362 000 000	+362 000 000
<b>SOLDE</b>	0		0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés et proposé par la Fédération des Acteurs de la solidarité (FAS) vise à favoriser la production de 60 000 logements sociaux financés

---

en PLAI, en augmentant de 20 % le montant moyen de subvention apporté par l'État pour aider à l'équilibrage des opérations et au maintien de loyers accessibles au plus grand nombre des demandeurs les plus modestes.

La crise économique dans laquelle la France se trouve depuis plusieurs années s'est accompagnée d'une crise de logement d'envergure qui impacte considérablement l'accès au logement des ménages, particulièrement des ménages les plus précaires et fait peser une tension sur le parc d'hébergement. Cette situation s'explique notamment par la réduction de l'offre de logements sociaux (125 000 logements sociaux financés en 2016 contre 85 000 en 2023), par une rotation en baisse dans les logements, mais également par une augmentation significative de la demande de logement social qui a progressé deux fois plus vite que le nombre de logements sociaux.

La crise du logement a pourtant été reconnue par le Gouvernement qui a annoncé, le 5 juin 2023, un plan de réponses à l'urgence de cette crise sans pour autant fixer des objectifs de production de logement sociaux. De la même manière, là où le premier plan quinquennal pour le Logement d'abord fixait à 40 000 la production de PLAI par an, le second plan quinquennal reste muet sur les objectifs de production de logements sociaux à destination des personnes rencontrant des difficultés économiques et sociales.

Les mesures successives prises par le Gouvernement, afin d'agir sur la crise du logement, demeurent insuffisantes. Ainsi, et au regard du contexte, il apparaît nécessaire d'amplifier la dynamique de production de nouveaux logements, en réalisant un effort particulier sur les logements les plus sociaux.

En ce sens, la Fédération des acteurs de la solidarité se joint à l'Uniopss, la FAPIL, l'UNAF0 aux autres acteurs qui agissent pour l'accès au logement des ménages défavorisés, afin de demander le retour de la participation de l'État au FNAP. Cette participation pourrait être dédiée en premier lieu aux PLAI, mode de financement des logements locatifs très sociaux, et pourrait également améliorer les modalités de financement des opérations en PLAI-adapté (logements locatifs très sociaux dont le niveau de quittance est encore baissé pour les personnes aux revenus les plus modestes). Par ailleurs, face au renchérissement sensible du coût des projets, il sera nécessaire d'augmenter le montant de subvention par logement pour équilibrer les opérations, notamment en zones tendues. Une augmentation des aides à la pierre qui s'accompagnerait d'une augmentation concomitante des objectifs de production sans augmentation de la subvention par logement ne permettrait pas de faire décoller la production de logements locatifs très sociaux.

Afin d'assurer la recevabilité financière du présent amendement il est donc proposé de majorer de 362 M€ en AE et en CP les crédits ouverts sur l'action 01 du programme 135, compensés par l'annulation d'autant d'AE et de CP sur le programme 177 (ne disposant pas de l'information sur la disponibilité des crédits par action, nous ne pouvons renseigner l'action concernée).

Contraints par les règles de recevabilité financière prévues à l'article 40 de la Constitution, les députés Socialistes et apparentés tiennent toutefois à souligner qu'ils ne souhaitent pas réduire les crédits alloués au programme 177 et demandent au gouvernement de lever le gage.

Cet amendement a été adopté par la commission des finances sur le PLF pour 2024. Nous le redéposons ici, par crainte qu'il ne soit pas discuté au PLF à cause des 49.3.

